



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 382-32-2023

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 15 mai 2023, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 382-32-2023** modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Municipalité de McMasterville afin de modifier les dispositions relatives aux piscines.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la Loi le 16 juin 2023 soit, le jour de la délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Municipalité sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

Directrice des Services juridiques  
et greffière adjointe,

Me Marie-Josée Bédard